DECISION 1-2026

Le Maire de la commune de Vaux-en-Beaujolais,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu le budget primitif de la Commune de VAUX-EN-BEAUJOLAIS pour l'exercice 2026 adopté lors du Conseil municipal du 3 mars 2026,

Vu la délibération du 3 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants en section de fonctionnement, pour un montant total de 5.76 € représentant 0,0006 % des dépenses réelles de la section (938 552.51 €),

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
68	6817	0 €	+ 5.76 €
65	65138	500,00 €	- 5.76 €

Fait à Vaux-en-Beaujolais,
Le 13 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Charles PERRIN

Date de télétransmission en préfecture : 13/11/2026
Date de publication sur le site Internet : 13/11/2026